



EXPOSE PRESENTE A LA CONFERENCE DES AMBASSADEURS

le 4 septembre 1974

s.C.41.103.2(12) - ZW/hz

Berne, le 4 septembre 1974.

Quelques questions en rapport avec la réforme monétaire

et l'adhésion de la Suisse au FMI

Les travaux sur la réforme monétaire internationale ont débuté en 1972 sous l'égide du Comité des 20 du FMI. Ce comité, qui a siégé pour la dernière fois les 12 et 13 juin, a proposé une mini-réforme immédiate que les ministres ont adoptée et le cadre d'un plan de réforme à plus long terme, impossible à mettre en vigueur dans les circonstances actuelles parce qu'il n'y a pas d'accord politique sur des points importants.

Mon intention n'est pas d'analyser le détail des mesures des réformes acceptées et proposées mais plutôt d'évoquer un certain nombre de questions qui ont un intérêt particulier pour nous autres Suisses qui sommes trop à l'écart de ce mouvement de pensée internationale, en dépit de l'importance financière de premier plan que nous avons de par nos banques.

Les idées que j'exprime sont personnelles. Elles ne correspondent pas toujours aux thèses des commentateurs, qui ont beau jeu d'influencer l'opinion publique d'une façon partielle en l'absence d'une doctrine officielle clairement énoncée.

La première question que je voudrais traiter est celle-ci.

En écoutant nos banquiers et en lisant la presse suisse, nous retirons le sentiment que presque tout le battage fait autour de la réforme monétaire est vain. Comme ces détracteurs ne proposent jamais de solutions de rechange, ils paraissent admettre tacitement que le système monétaire de Bretton Woods pourrait à nouveau faire l'affaire après la parenthèse des turbulences actuelles. Est-ce concevable ?

Le système de Bretton Woods des années 45 porte le sceau d'un monde qui n'est plus. Il faut donc admettre sa disparition et construire à sa place quelque chose de mieux adapté aux conditions de 1974. Il peut être utile de rappeler les principales transformations intervenues depuis l'élaboration du système de Bretton Woods pour nous convaincre de cette réalité.

1. Le système de Bretton Woods s'articulait dans les faits autour de la suprématie des Etats-Unis et du dollar. C'était normal puisque l'Amérique était la seule puissance qui comptait au sortir de la deuxième guerre mondiale. D'ailleurs, soulignons-le, si le système de Bretton Woods paraît fonctionner harmonieusement à ses débuts, malgré la non-application de nombreuses dispositions, c'est que l'économie des Etats-Unis peut absorber, sans chocs en retour, les turbulences des autres économies. Dès le moment où le Japon et les pays européens redeviennent des puissances économiques mondiales, après la phase de reconstruction, la suprématie des Etats-Unis est battue en brèche et le système de Bretton Woods enregistre ses premières secousses.

2. Dans les années d'après-guerre, deux systèmes socio-politico-économiques se côtoient sans s'interpénétrer: le système occidental et celui des pays de l'Est. Le système de Bretton Woods ne s'applique qu'à l'un sans inconvénient puisque ces mondes sont quasi autarciques. Mais croit-on vraiment que l'on pourra continuer d'avoir un système monétaire qui ne s'applique qu'à une partie du monde alors que les échanges commerciaux avec les pays de l'Est se développent si considérablement ? Le temps viendra prochainement où un pont monétaire devra être jeté entre ces deux mondes pour traiter les problèmes de règlement et de financement postulés par ces échanges commerciaux.
  
3. Les membres fondateurs de Bretton Woods étaient au nombre de 45. Presque tous étaient des pays industrialisés ayant une philosophie économique du monde à peu près identique. La vague d'accessions à l'indépendance de nouveaux Etats, dans les années 60, triple presque le nombre des membres du FMI. Cette extension numérique s'accompagne d'une certaine dilution des conceptions monétaires mais non pas de modifications institutionnelles incluant notamment une redistribution des influences puisque les voix au FMI restent fonction des quotes-parts, instrument politique des pays les plus riches. Ce système adémocratique, toujours plus vivement critiqué par les pays en voie de développement, ne trouverait plus grâce à leurs yeux si on voulait le réinstaurer tel quel. C'est d'ailleurs l'objet du débat qui a cours autour de la révision quinquennale des quotes-parts dont il sera abondamment question en février prochain.

4. La crise pétrolière a fait apparaître un nouveau groupe d'Etats, celui des producteurs de pétrole. Ce sont des Etats à la fois riches et sous-développés. Les structures de Bretton Woods s'accommoderaient mal de leurs excédents structurels considérables, provoqués par le renchérissement du pétrole. Il ne serait pas non plus de l'intérêt des pays consommateurs de pétrole que ces Etats freinent leur production pour réduire leurs excédents dans un sens conforme à l'ordre monétaire. Leur existence confronte l'ordre monétaire à des problèmes nouveaux à aménager en dehors de Bretton Woods.
  
5. Le développement des sociétés multinationales et de leurs énormes trésoreries ainsi que le gonflement de la liquidité internationale posent, sous un jour nouveau, le problème des mouvements de capitaux. Alors que le système de Bretton Woods était fondé sur le principe de la liberté de ceux-ci, il y a de plus en plus de pays qui estiment, aujourd'hui, que cette liberté mérite encadrement.

On pourrait multiplier les exemples de transformations du monde (interdépendance plus poussée des économies, euro-dollar, etc.). Mais cela ne servirait à rien car tout indique que le retour au système de Bretton Woods n'est plus possible. Son réaménagement pour l'adapter aux circonstances nouvelles serait si fondamental qu'il est préférable de travailler à l'élaboration d'un ordre monétaire nouveau.

J'espère ainsi avoir fait droit des tenants suisses qui préconisent le retour pur et simple au système de Bretton Woods, sans se rendre compte des transformations intervenues dans le monde depuis le temps de son élaboration.

La deuxième question que je voudrais aborder est celle-ci :

On admet assez généralement, en Suisse, que les mesures immédiates ou ce qu'il est convenu d'appeler la mini-réforme monétaire, acceptée par les ministres du Comité des 20 le 13 juin, est peu importante. On la bagatellise à l'exemple de la MZZ qui titrait: "Requiem für eine Währungsordnung".

Au regard de ce sentiment, deux questions se présentent à l'esprit :

- 1) Pouvait-on attendre plus que cette mini-réforme dans les circonstances actuelles ?
- 2) Que signifient ces mesures dans le contexte présent ?

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de rappeler au préalable, en quelques mots, l'évolution récente et l'état présent des relations monétaires internationales.

On a coutume de dire que le système de Bretton Woods s'est effondré le 15 août 1971, lorsque le dollar est devenu inconvertible en or de jure.

Ce n'est pas exact. Le fonctionnement du système était déjà largement paralysé avant cette date. Ainsi, le processus d'ajustement, un des piliers du système de Bretton Woods,

ne fonctionnait déjà plus avant le 15 août 1971. Les grands pays, en déséquilibre de balance des paiements n'ajustèrent généralement pas leur taux de change ou ne le firent que très tardivement.

Quant au principe de la convertibilité des monnaies, autre élément fondamental de Bretton Woods, il n'a presque jamais joué. La plupart des monnaies européennes sont restées inconvertibles de 1945 à 1958. Ensuite, dans les années 60, c'est la convertibilité du dollar en or qui est devenue théorique lorsque les balances dollars détenues par l'étranger dépassèrent le stock or des Etats-Unis.

Mais ce qui nous intéresse avant tout ici, ce n'est pas tant le mauvais fonctionnement du système de Bretton Woods pendant le temps de son existence que ce qui s'est passé après son effondrement en août 1971. Le développement de ces événements, disons-le d'emblée, nous enseignera que ce qui restait de l'ordre monétaire international s'est encore effrité davantage sous les coups de boutoir des événements.

En décembre 1971, les pays monétairement importants croient avoir réaménagé, par l'accord du Smithsonian, les grilles des parités des principales monnaies incluant notamment la première dévaluation du dollar par rapport à l'or de 7,9 % depuis 1934. Cependant, comme cet accord ne prévoit rien sur le retour du dollar à une certaine forme de convertibilité, on s'éloigne de l'esprit de Bretton Woods.

Tant bien que mal, l'accord du Smithsonian résiste aux secousses de 1972. Il ne peut cependant pas empêcher le flottement de la livre, en juin. A l'époque, rappelons-le, le

flottement était encore une hérésie. C'est donc un principe monétaire supplémentaire qui s'en va, celui de la parité.

En 1973, les événements se précipitent. Le 23 janvier, nous devons, à notre tour, laisser flotter le franc en raison des pressions dont il est l'objet à la suite de l'instauration du double marché des changes en Italie. Notre décision inquiète un marché déjà sur le qui-vive. La spéculation se tourne vers le DM, candidat supposé à la réévaluation. L'or monte; le dollar fléchit et doit être à nouveau dévalué de 10 % le 12 février. Cette mesure n'apporte pas l'apaisement souhaité. La fuite devant cette monnaie se poursuit malgré son évidente sous-évaluation.

La gravité de la situation précipite alors rencontres et décisions internationales. En mars, coup sur coup, le serpent européen est constitué pour essayer de maintenir un îlot géographique d'ordre monétaire dans un monde à la dérive. Le Groupe des Dix siège à deux reprises à Paris. Les communiqués, publiés à l'issue de ses séances, laissent entendre indirectement que les banques centrales interviendront pour défendre les cours des changes. Enfin, le flottement, déjà largement répandu, se généralise.

La leçon de ces derniers événements est l'effondrement de l'accord du Smithsonian, destiné à durer, dans l'esprit de Nixon, aussi longtemps que le système de Bretton Woods ! Autre enseignement, la parité ne peut pas résister aux assauts de mouvements de capitaux volatiles toujours plus volumineux dans un monde en déséquilibre. Autre enseignement encore: les forces du marché ne déterminent pas le point



d'équilibre du cours de change d'une monnaie qui flotte en fonction de la situation économique sous-jacente d'un pays donné. Des facteurs psychologiques exagèrent fréquemment les fluctuations des taux de change à la hausse ou à la baisse, comme on l'a vu alors pour le dollar et le franc suisse. La notion du flottement pur, préconisée par beaucoup de théoriciens comme une panacée, ressort ternie de cette tourmente. Depuis lors, les banques centrales recourent davantage à la concertation pour atténuer tout au moins les variations excessives des taux de change.

Sans vouloir noircir le tableau à souhait, ajoutons encore deux éléments.

- 1) Le tout se joue sur un fond d'inflation montante. Ce fléau crée des distorsions nouvelles d'ordre politique, économique et social et empêche le jeu des mécanismes correcteurs.
- 2) L'enchérissement du pétrole confronte nos économies, déjà fortement ébranlées, à une aggravation fantastique des déséquilibres des structures des balances des paiements; pose des problèmes nouveaux de financement et de recyclage des capitaux; expose les monnaies à de nouvelles tourmentes; fait craindre aux emprunteurs sur l'euro-dollar un gel de la liquidité qui pourrait aboutir à des faillites bancaires en chaîne, etc.

Après ce rappel des événements et de leur gravité, dont on mesure généralement mal l'ampleur, nous voyons qu'il ne reste plus rien ou presque plus rien de l'ordre monétaire des deux dernières décennies et que nous nous trouvons dans une sorte de vide monétaire.

- 9 -

J'en reviens alors à la première des deux questions à laquelle je me proposais de répondre, à savoir :

Pouvait-on attendre davantage, dans les circonstances actuelles, que la mini-réforme monétaire de juin dernier ?

Ma réponse, vous le supposez, est négative. Je dirais même que nous devrions savoir gré aux ministres du C 20, réunis à Rome en janvier 1974, d'avoir su abandonner à temps l'idée d'une réforme monétaire globale qui eut été condamnée à l'échec parce que les conditions relatives à sa mise en vigueur n'étaient pas données et que le climat de confiance indispensable à son bon fonctionnement n'existait pas non plus.

Nous devrions aussi savoir gré à ces ministres d'avoir substitué à cette réforme globale un plan évolutif, par petits paquets successifs dont le premier est la mini-réforme de juin dernier. Vouloir plus, eut été irréaliste. Ce qui compte, est la manière dont seront appliquées ces premières mesures. Leur observation serait un bon signe pour l'élaboration de celles qui suivront.

J'en viens ainsi à la deuxième question posée ci-dessus, à savoir qu'elle est l'évolution et la portée des mesures du 13 juin dans les circonstances actuelles.

A mon avis, le mérite principal de cette mini-réforme monétaire, même si elle est modeste, est de confirmer la pratique récente consistant à s'opposer à la recrudescence du protectionnisme visible un peu partout dans le monde et de souligner la détermination des gouvernements les plus importants de poursuivre dans cette voie.

Cette mini-réforme comporte aussi un autre mérite: celui d'asseoir les politique pragmatiques passées sur un premier corps de règles qu'on espère rendre plus contraignantes par leur insertion rapide dans les statuts du FMI révisés à cette fin.

Cet avantage général se double, dans quatre domaines plus spécifiques, d'un renforcement des pratiques récentes. Voyons ces domaines :

Premier domaine de renforcement : le FMI

Tout ordre monétaire international a besoin d'une direction centrale forte pour assurer le respect des règles et de la discipline internationale. Dans le monde monétaire, le FMI est garant de cette tâche. On l'a jugé trop faible, dans le passé, pour opposer son autorité aux plus grands pays. On veut maintenant corriger cette faiblesse en créant un nouvel organe pour assister le Conseil des Gouverneurs qui est trop lourd à réunir. Cet organe pourrait intervenir notamment lorsque le système monétaire est mis en danger par des perturbations soudaines. En outre, pour sensibiliser davantage le FMI à la dimension politique des problèmes monétaires, cet organe intérimaire sera composé de personnalités proches des centres de décisions des administrations nationales.

Deuxième domaine de renforcement :

Orientations pour la gestion du flottement des monnaies et pledge commercial, ce dernier complétant celui pris par les ministres de l'OCDE en mai

L'idée force de ces mesures est de prévenir le déclenchement de guerres commerciales par des modifications de taux de change

inspirées par un esprit de rivalité. Le danger actuel est plutôt celui des dépréciations compétitives. La raison d'être de ces orientations, qui ne sont pas encore obligatoires, est qu'aucune règle de comportement international ne s'adresse au flottement des monnaies devenu quasi général. En dégageant donc, petit à petit, pragmatiquement, un corps de doctrine, on peut espérer que ces orientations pourront servir à atténuer les fluctuations des taux du marché, à leur résister à plus long terme et, qui sait, préparer progressivement le retour à un système de parités à convenir.

#### Troisième domaine de renforcement :

##### L'assistance financière au Tiers Monde

Ce domaine est des plus importants pour la suite de la réforme monétaire évolutive. En effet, les pays en voie de développement qui se retrouvent, pour les questions monétaires, dans le groupe intergouvernemental des 24, ont estimé, en juin, que les progrès des travaux avaient été insuffisants en ce qui concerne leurs problèmes spécifiques. Ils ont donc menacé de torpiller la révision quinquennale des quotas qui devrait avoir lieu en février et d'empêcher l'insertion dans les statuts du FMI des décisions acceptées en juin si la question du "link" n'était pas reconsidérée. A la suite de ces menaces, les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale, fondamentalement opposés au "link", ont annoncé leur intention de reconsidérer leur position. Cette question est à suivre et je remercie ceux d'entre vous qui feront rapport à son sujet.

Dans le domaine de l'assistance financière au Tiers Monde, il y a trois champs spécifiques de renforcement. Premièrement, le mécanisme pétrolier (oil facility) qui est un nouvel instrument de crédit du FMI pour aider les pays les plus touchés par les hausses de prix du pétrole. Environ 3 milliards de DTS pour 1974 et 1975.

Deuxièmement, un comité ministériel conjoint du FMI et de la Banque mondiale sera probablement créé ce mois-ci à Washington. Son objet: faire des recommandations pour encadrer l'aide aux pays les plus pauvres qui n'ont pas la possibilité d'emprunter.

Troisièmement, le FMI prolonge la durée de ses crédits sous forme de tirages, en en augmentant cependant l'intérêt.

Quatrième domaine de renforcement :

L'évaluation intérimaire des DTS

Les DTS sont détachés de l'or. Depuis le 1er juillet, leur valeur s'exprime selon un panier-type de 16 monnaies. Cette mesure renforce quelque peu les chances des DTS en tant que numéraire du futur système monétaire. Elle réaffirme aussi la volonté d'aucuns de démonétiser l'or bien que l'accord sur l'or, intervenu en marge du FMI, en juin également, en atténue la portée. En effet, au terme de cette décision, les pays les plus touchés par la crise du pétrole, l'Italie notamment, sont autorisés à utiliser leurs réserves d'or pour gager leurs emprunts extérieurs.

La troisième question que je voudrais maintenant aborder est celle-ci :

Les mesures immédiates, décidées le 13 juin, seront suivies par d'autres puisque la réforme monétaire se fera selon un processus évolutif dont il est difficile de dire quand il aboutira mais dont on sait déjà, sauf imprévu majeur, qu'il se poursuivra des années durant. La question qui se pose à nous, dans ces circonstances, est de savoir si nous voulons continuer à rester isolés de ce processus ou au contraire à nous rapprocher du FMI. C'est un problème sur lequel j'aimerais dire quelques mots.

Mais avant de l'aborder, je vous donnerai la couleur de mon sentiment en trois affirmations :

Première affirmation :

Tout pays, quel qu'il soit, les petits plus que les grands, ont un intérêt vital à la restauration et au fonctionnement harmonieux de l'ordre monétaire international, ne serait-ce que pour sauver l'acquis, notamment un système d'échanges multilatéraux.

Deuxième affirmation :

Les problèmes qui confrontent la communauté internationale sont les plus graves et les plus délicats qu'elle ait connus depuis la période de reconstruction de l'après-guerre. Si cette communauté internationale entend apporter des solutions valables et durables à ces problèmes, elle doit être prête à coopérer au sens le plus élevé de ce terme, notamment dans le domaine monétaire. En particulier, les pays qui ont des responsabilités financières mondiales ne devraient pas être tentés par l'isolationnisme.

Troisième affirmation :

A mon avis, tout le reste n'est que faux semblant.

Mais comme on n'aime pas les grandes affirmations, reprenons placidement cette question du point de vue suisse.

Le réforme monétaire étant désormais évolutive, beaucoup de problèmes cruciaux, dont plusieurs nous touchent de près, seront abordés dans les mois et années à venir: processus d'ajustement, numéraire du système, convertibilité, mouvements de capitaux déséquilibrants, consolidation des balances dollars, contrôle de la liquidité internationale, etc.

Pour un pays de l'importance financière du nôtre, il n'est pas raisonnable de rester délibérément à l'écart des discussions et décisions à prendre.

A part les travaux axés sur l'avenir, il y a la gestion de l'acquis, l'échange de réflexions auquel il donne lieu. Ne pas en être risqué de nous faire sombrer doucement dans le sous-développement intellectuel des questions monétaires. Nous manquons de spécialistes en ces matières et avons perdu déjà beaucoup en ne participant pas aux travaux du Comité des 20. Quoiqu'on ait pu dire de ce "talking shop", il a accouché de documents riches en réflexions profondes. Ceux qui les condamnent en bloc ne les ont généralement pas lus. Ce n'est pas l'analyse intellectuelle qui pêche mais la volonté politique de la réaliser.

On ne peut pas espérer rattraper ces connaissances par notre participation à d'autres organes internationaux d'ordre monétaire. Tout d'abord parce que l'évolution en cours tend à

regrouper de plus en plus les travaux monétaires internationaux dans le cadre du FMI. La disparition du C 20 ne change rien à l'affaire puisque d'autres organes du FMI sont appelés à le relayer. Ce regroupement, notons-le au passage, s'est déjà fait au détriment d'autres enceintes telles que le Groupe des Dix où nous disposons d'un statut d'observateur. Ce n'est pas à dire qu'il ne redevienne pas important un jour ou l'autre. Mais pour l'instant son influence n'est plus ce qu'elle était. Si le directoire des cinq ou six grandes puissances continue de se concerter en marge des réunions internationales, il est évident que nous n'y serons pas conviés. Enfin, les autres organisations monétaires sont régionales et elles nous sont également fermées (organes du Marché Commun notamment).

Ayons donc le courage de constater, BRI et OCDE mis à part, que nous sommes isolés intellectuellement et institutionnellement des centres de décisions monétaires internationaux dans une mesure incompatible avec notre rôle financier. Donc, plutôt que de s'isoler davantage, il faudrait remonter le courant et j'estime, pour ma part, qu'il vaudrait mieux entrer dans le jeu de la concertation monétaire par le biais international plutôt que régional (serpent, etc.).

Cette voie est d'ailleurs plus conforme au principe de l'universalité de nos relations dont nous avons fait la pierre angulaire de nos négociations internationales les plus récentes.



Les objectifs du FMI, tels qu'ils sont définis dans les statuts, ne comportent rien de contraire à une adhésion de la Suisse. Et pourtant le problème de notre adhésion, j'en ai le sentiment tout au moins, n'a été examiné qu'une seule fois tout à fait sérieusement en 1946-47.

A l'époque, au sortir de la guerre, plus que maintenant, il y avait des raisons politiques, monétaires, économiques et commerciales pour trancher la question négativement. Mais, au-delà de ces raisons, et quel qu'en fût le bien-fondé, l'obstacle véritable à notre adhésion fut une méfiance compréhensible alors de la part de nos responsables envers une organisation fondée sur la seule liberté des paiements (celle des échanges commerciaux n'est intervenue qu'en 1948). Ils ne croyaient pas en fait à la viabilité et à l'application effective des statuts du FMI. Ils soupçonnaient aussi cette organisation, compte tenu du mode de calcul des voix, d'être condamnée à devenir un instrument de la politique américaine.

Depuis cet examen, il n'y en a plus eu d'autre fondamental. En simplifiant un peu, on pourrait dire qu'on s'est borné par la suite, à remettre au goût du jour les objections d'alors, quand bien même les arguments négatifs d'ordre technique perdaient toujours plus de leur force. Pour donner le change, les commentateurs ont évoqué, à partir de 1961, l'incertitude que faisait planer sur notre éventuelle adhésion la création des DTS tout d'abord, les projets de réforme monétaire ensuite. Ce qui a manqué en définitive, au cours de ces examens successifs, c'est la volonté politique de dire oui à l'adhésion et de trouver ensuite les solutions adéquates aux problèmes techniques. C'est le même problème

auquel nous sommes confrontés aujourd'hui et j'espère que cette fois-ci nous aurons le courage politique nécessaire.

On peut dire rétrospectivement que cette manière de procéder à l'égard du problème de l'adhésion a comporté au moins un inconvénient majeur, celui de nous avoir fait manquer une accession aux meilleures conditions en 1970-72. Depuis lors, le temps a travaillé contre nous. Les conditions d'adhésion qui nous seraient faites aujourd'hui, si nous nous décidions à entrer en négociation, seraient déjà plus rigoureuses que celles que nous aurions obtenues alors.

Nous ne devrions pas en tirer prétexte pour surseoir à nouveau à une adhésion de principe favorable à l'entrée de la Suisse au FMI. Au contraire, nous devrions nous hâter de débayer les obstacles d'ordre interne (prendre une décision de principe claire, travailler les milieux bancaires, les associations économiques et les commissions parlementaires) de façon à être prêts à poser notre candidature officielle lorsque les circonstances nous seront les plus favorables. Parallèlement à ces efforts sur le plan intérieur, des sondages devraient être opérés auprès du FMI et d'autres pays qui pourraient souhaiter lier leur sort au nôtre. En fait, c'est une négociation sur plusieurs plans très délicate qui s'annonce. Elle implique nécessairement votre étroite collaboration dans un nombre de pays étendu.

Il ne faudrait pas croire comme trop de nos compatriotes que l'on souhaite internationalement notre adhésion. Jadis peut-être, aujourd'hui plus. Notre position indiffère: reflet du recul relatif du poids international de la Suisse même si nous restons, en dépit de tout, une assez grande puissance dans les domaines financier et monétaire.

Cette constatation devrait aussi nous amener à ne pas nous faire trop d'illusions sur les conditions de notre adhésion. Dans le passé, nous avons toujours placé à notre entrée au FMI, le préalable de l'obtention d'un poste d'administrateur. La création du C 20, survenue entre-temps, celle prochaine du comité intérimaire des gouverneurs appelé à lui succéder en attendant que le conseil restreint des gouverneurs voie le jour, nous montre qu'il sera beaucoup plus difficile d'obtenir la direction d'une des 20 "constituencies" du FMI.

Il faudrait qu'un Etat se désaisisse à notre profit, hypothèse assez peu probable dans l'état actuel des relations internationales où chaque pays prétend vouloir faire partie des groupes restreints. Ou bien il faudrait envisager d'élargir ce chiffre magique, hypothèse assez peu vraisemblable aussi compte tenu des difficultés rencontrées lors de la composition du C 20. Ce nombre pourrait néanmoins être augmenté si les pays producteurs de pétrole se voyaient accorder plus de responsabilités dans l'ordre monétaire international ou si les pays de l'Est songeaient à adhérer au FMI.

Je tiendrais donc pour sage de renoncer tacitement au préalable d'un poste d'administrateur si notre demande d'adhésion assortie de cette condition se heurtait à trop de difficultés. Sur le front extérieur, il nous faut cependant tout mettre en oeuvre pour l'obtenir. Si nous échouons, adhérons tout de même et agissons ensuite du dedans car il n'est pas certain que nos chances soient moindres alors.

Pour terminer, j'aimerais encore évoquer deux éléments importants qui parlent pour une entrée de la Suisse au FMI.

- 19 -

Le premier est tiré de la création des DTS et de l'intention avouée d'en faire le numéraire du nouveau système monétaire international. Si cette intention se réalise, même partiellement, nous ne pourrions plus, comme dans le système de Bretton Woods, participer au système monétaire international sans faire partie de l'institution qui le gère car nous serions coupés du processus de création et de distribution des réserves.

Le deuxième élément a trait à l'incertitude du monde actuel. Il n'est plus possible à un Etat, quel qu'il soit, de prédire avec certitude que son économie restera forte dans la tourmente. La Suisse n'échappe<sup>pas</sup> à cette règle. Il serait dès lors téméraire et à la limite irresponsable de prétendre que nous n'aurons jamais besoin des facilités de tirage du FMI. Ces instruments de crédits, mis à la disposition des pays qui connaissent des difficultés de balance de paiements, pourraient nous intéresser un jour. Notre non-adhésion nous prive de cet apport potentiellement précieux.

Service économique et financier



J. Zwahlen